

AFFAIRE N° 14

OBJET : POINTS NOIRS : AMELIORATION DES RESEAUX E.P. ET E.U.

**Le MAIRE donne lecture du rapport.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous soumetts une liste d'opérations relatives à la suppression de points noirs dans divers secteurs de la Ville et des Ecartés :

- Réparation réseau E.P. rue du Bois de Nèfles
  - Réfection caniveau couvert jonction CD.50/Chemin Bois Rouge à la Bretagne
  - Assainissement E.P. ruelles Lacroix et de l'Ecole - Domenjod
  - Réfection caniveau chemin Bedot
  - Evacuation E.P. rue de la Batterie
  - Réfection réseau E.U. et E.P. Camp Jacquot
  - Extension réseau E.U. ZEC du Chaudron
  - Amélioration réseau E.U. à Champ Fleuri
  - Pose d'un réseau eaux usées sur le Bd Doret
- Le coût des travaux est évalué à 1 270 000 F ; ceux-ci font partie du programme "assainissement : suppression de points noirs".

Le financement sera le suivant :

|                             |             |
|-----------------------------|-------------|
| - Subvention M.I. 20 %..... | 254 000 F   |
| - Emprunt C.D.C.....        | 1 016 000 F |
|                             | <hr/>       |
| TOTAL.....                  | 1 270 000 F |

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver cette liste de travaux
- de m'autoriser à :
  - . solliciter la subvention du Ministère de l'Intérieur
  - . lancer les consultations d'entreprises pour les travaux dépassant 150 000 F.

Je mets la question aux voix.

**AVIS des COMMISSIONS de TRAVAUX PUBLICS et FINANCES : FAVORABLE.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Reçu à la Préfecture  
le 05/07/1984

- M. Marcel HOARAU lit l'avis des commissions -

"Les Commissions des Travaux Publics et Finances proposent de retenir comme pénalités celles communément proposées dans ce type de marché, c'est-à-dire 1/3000 du montant initial par jour, soit 103,12 F au lieu de 600 F/jour."

**M. BOX** : Il faudrait que les entreprises sachent au départ que lorsqu'elles signent un contrat, les pénalités prévues risquent d'être appliquées dans pratiquement 100 % des cas. Le problème est ici mal posé. Pour l'avenir, dans les contrats avec ces sociétés, il faut indiquer qu'elles doivent absolument respecter les délais car se pose le premier problème du préjudice de la concurrence des autres entreprises. Il est évident qu'il faudra juger au cas par cas et faire preuve de compréhension pour limiter ces pénalités quand cela est possible, mais une plus grande restriction s'impose.

**Le MAIRE** : Les contrats sont signés avec des conventions qui sont acceptées à la fois par l'entreprise, le Bureau d'Etudes et la Mairie. C'est à partir du moment où l'on demande une remise de pénalités que le Conseil Municipal a à délibérer.

**M. MANES Gilbert** : Je pense que les pénalités sont dissuasives et il faut les maintenir. Mais, par ailleurs, les entreprises subissent hélas des aléas dont nous connaissons les circonstances et les origines. Il ne faut donc pas les pénaliser outrageusement. Dans la circonstance, on peut se rallier à la proposition de la commission qui prévoit une procédure à moyen terme.

**Le MAIRE** : L'esprit de la pénalité reste mais nous n'allons pas jusqu'au bout de celle-ci; et comme nous prenons habituellement 1/3000<sup>e</sup>, nous pouvons effectivement ramener à ce prix.

**M. ANNETTE** : Je pense que vis-à-vis des entreprises qui ne respectent pas les contrats de la Municipalité, il faut tendre vers une certaine fermeté. Dans ce cas, nous considérons que les "300 F par jour" respectent plus l'esprit du compromis et de l'engagement à tenir, sinon c'est la porte ouverte à tous les arrangements possible.

**Le MAIRE** : Je vous rejoins totalement mais il faut considérer ici l'importance du marché. Celui-ci est de 309 000 F, ce qui n'est pas énorme. Actuellement, si les "600 F par jour" sont appliqués, cela fait 58 800 F, ce qui représente environ 20 % du marché. Si nous passons à 300 F, cela représente environ 10 % du marché ce qui est énorme. Je propose donc de revenir à 1/3000<sup>e</sup>, ce qui correspond plus à l'esprit de la pénalité tout en n'écrasant pas l'entreprise.

**M. DUPUIS J.M.** : Je propose 150 F ou 180 F.

**Le MAIRE** : Nous avons trois propositions à mettre aux voix.

- La première proposition qui avantage les fonds communaux est celle de Monsieur ANNETTE, soit 300 F
- La seconde proposition qui est celle de M. Jean-Marie DUPUIS, soit 150 F
- La troisième proposition qui est celle de la Commission des Finances, soit 103F

**LA DEUXIEME PROPOSITION QUI EST DE 150 F PAR JOUR  
EST ADOPTE A LA MAJORITE**